



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2004/004

Genève, le 18 février 2004

CONCERNE:

SERBIE-ET-MONTENEGRO

Application de la résolution Conf. 12.7
Système universel d'étiquetage pour l'identification du caviar

1. L'organe de gestion CITES de la Serbie-et-Monténégro a informé le Secrétariat qu'une nouvelle société était autorisée à traiter le caviar et à l'exporter. Elle utilisera le code n° 582. Son nom et ses coordonnées sont les suivants:

Feniks DOO
12. septembar bb
19300 NEGOTIN
Serbie-et-Monténégro.

2. Des spécimens des étiquettes utilisées sont joints en annexe à la présente notification.